

CONVENTION DE PARTENARIAT

Les partenaires signataires

- l'académie de Besançon et le lycée Gustave Courbet de Belfort ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC), désignée comme établissement principal, l'UFR Sciences techniques et gestion de l'industrie (STGI) et l'UFR des Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG).

L'objet de la convention

Le partenariat entre la composante de l'université de Franche-Comté et le lycée Gustave Courbet vise à fluidifier les parcours des étudiants, à favoriser une mutualisation des ressources mises à disposition, à apporter une meilleure connaissance des différentes formations offertes et des enseignements dispensés et à rapprocher les acteurs des différents établissements.

Les formations concernées par le partenariat entre le lycée, l'UFR SJEPEG et l'UFR STGI

La convention établit un partenariat entre les classes préparatoires aux grandes écoles, économiques et commerciales option économique (ECE) du lycée Gustave Courbet et les formations préparant aux licences économie-gestion pour l'UFR SJEPEG et AES pour l'UFR STGI.

L'accès aux services étudiants

Les services communs de l'Université de Franche-Comté suivants seront accessibles aux étudiants :

- service commun de documentation, bibliothèques universitaires (SCD)
- service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS),
- maison des étudiants (MDE), pôle-Info (information-orientation),
- stage-emploi (aide à l'insertion professionnelle),
- bureau de la vie étudiante (BVE),
- direction des relations internationales et francophonie (DRIF),
- sciences, arts et culture (SCAC).

Les étudiants auront également accès à la certification en informatique et langue étrangère (C2i et CLES), au sport universitaire, aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants, au fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), à un compte courriel et un accès ENT (ressources en lignes, plate-forme pédagogique...) et auront accès au réseau de l'université.

Organisation de la scolarité à l'université

Chaque année universitaire est divisée en semestres. Les semestres sont organisés en unité d'enseignement (UE). Chaque UE correspond à une matière et possède une valeur définie en crédits européens appelés « european credits transfer system » (ECTS). Une année universitaire validée correspond à 60 ECTS. Toute UE acquise est capitalisée selon un nombre d'ECTS. Toute UE réussie est définitivement acquise (en cas d'interruption d'études) et transférable (en cas de réorientation).

La fluidité des parcours

La facilitation des parcours des étudiants offre la possibilité de réorientation du cursus en fonction du potentiel, des réussites et des appétences de chaque étudiant. Il est convenu :

- que le proviseur « mentionne » les crédits ECTS afférents aux parcours et que l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) valide tout ou partie de ces crédits en fonction des formations visées ;
- qu'une commission de suivi CPGE/UFR élabore les conditions de validation des crédits en fonction des parcours et des formations à l'université demandées par l'étudiant.

Les étudiants admissibles aux grandes écoles suivantes :

- HEC,
- ESSEC,
- ESCP,
- EM Lyon,

- EDHEC,
- AUDENCIA,
- Neoma (Rouen, Reims),
- EM Grenoble,
- Kedge (Bordeaux, Marseille),
- Skema (Nice, Lille),
- ESC Dijon,
- EM Strasbourg,
- ICN Nancy,

intégreront de droit la troisième année de la licence SJEPEG ou AGE.

Les étudiants admissibles aux autres écoles pourront être admis en 3^e ou 2^e année de la licence « économie – gestion » après examen du dossier par la commission de validation des acquis de l'UFR SJEPEG.

Les étudiants de 1^{re} ou 2^{de} année de CPGE pourront postuler pour une admission en 2^e ou 3^e année de licence « administration économique et sociale (AES) » sur un parcours « administration et gestion des entreprises (AGE) » à l'UFR STGI de l'université de Franche-Comté.

Les étudiants ayant fait deux ans de CPGE et qui n'ont pas passé de concours pourront être admis en troisième ou seconde année après examen du dossier par la commission de validation des acquis de l'UFR SJEPEG ou de l'UFR STGI.

Un étudiant désireux de se réorienter peut s'inscrire à l'UFR en fonction du nombre de crédits ECTS obtenus en CPGE.

Un étudiant de l'EPCSCP peut demander à intégrer la CPGE en deuxième année. Son admission est soumise à validation par la commission de suivi définie ci-avant.

Lycée et UFR assureront un accueil et un suivi du parcours de chaque étudiant concerné. Ils pourront envisager un accompagnement pour des parcours atypiques nécessitant une adaptation à la nouvelle formation.

Les frais d'inscriptions

Les étudiants des CPGE du lycée Gustave Courbet seront inscrits au lycée avant leur inscription à l'université.

Les frais d'inscription, à la charge de chaque étudiant, sont ceux d'une année de licence. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour information, le montant des droits d'inscription universitaires s'élève à 184 € pour l'année 2014-2015.

Les droits d'inscription seront directement versés à l'EPCSCP.